

Panneau Charte de la Laïcité

Signalétique externe

Réf : 13806



Caractéristiques :

- 2 Matières au choix : - Alu dibond 3 mm
- Plexiglas 5 mm
- Plaque signalétique reprenant la charte de la Laïcité
- Plaque à apposer sur fronton des écoles, lycées, collèges ou des mairies
- 2 Dimensions au choix : - H 300 x L 210 mm
- H 420 x L 300 mm
- Fixations : Muni de trous pour fixation par vis
- Vis et cache-vis inclus

Selon la Circulaire n° 2013-144 du 6 septembre 2013 :

"Dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré publics, il est demandé de procéder à un affichage visible de la Charte de la laïcité à l'École. La transmission des valeurs et principes de la République requiert en outre, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, un affichage visible de ses symboles - drapeau et devise notamment - ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Charte de la laïcité à l'École prendra ainsi tout son sens, en cohérence avec l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013.."

Conditions d'utilisation :

Utilisation en extérieur

Conditionnement :

Vendu à l'unité.